

Commission permanente du Conseil général du 23 octobre 2008

Pascal Popelin a rapporté quatre délibérations lors de cette réunion de la Commission permanente

Subvention de fonctionnement à l'association « avenir santé »

Pascal Popelin a proposé le versement d'une subvention départementale de fonctionnement d'un montant de 2 000€ au titre de l'année 2008 à l'association « avenir santé » qui propose des actions de prévention en direction des jeunes de 12 à 25 ans sur les thèmes du tabac, de l'alcool et des toxicomanies.

Subvention de fonctionnement à l'association « la marmite »

Pascal Popelin a proposé le versement d'une subvention départementale de fonctionnement d'un montant de 3 000€ au titre de l'année 2008 à l'association « la marmite », qui mène des actions relatives à l'information santé et plus particulièrement la prévention du VIH dans le quartier nord de Bondy.

Subvention de fonctionnement à l'Association de défense des victimes de l'amiante de la Seine-Saint-Denis

Pascal Popelin a proposé le versement d'une subvention départementale de fonctionnement d'un montant de 4 000€ au titre de l'année 2008 à l'Association de défense des victimes de l'amiante.

Subventions de fonctionnement à diverses structures oeuvrant dans le domaine de l'aide à l'exercice de la fonction parentale

Pascal Popelin a proposé le versement de subventions départementales de fonctionnement d'un montant total de 236 690€ au titre de l'année 2008 à neuf actions (dont trois nouvelles) portées par des communes, dix associations locales (dont quatre actions nouvelles) et sept actions départementales (dont une nouvelle).

Trois autres rapports examinés au cours de cette réunion concernaient le canton de Livry-Gargan

Dotation complémentaire de fonctionnement au collège Lucie-Aubrac

En complément de la subvention départementale déjà obtenue afin de permettre la constitution d'un fond documentaire pour son CDI, il a été décidé d'allouer une dotation complémentaire de 10 000€ au collège Lucie-Aubrac.

Aide du Conseil général à la production de logements neufs

La société immobilière 3F recevra une subvention départementale d'un montant de 110 000€ au titre de la réalisation de 22 logements sociaux au 25-27 boulevard Gutenberg.

Projet de ville RMI

Un avenant à la convention liant le Conseil général au Centre communal d'action sociale de la ville de Livry-Gargan pour la réalisation de l'action « projet de ville RMI » pour la période 2008-2011 permettra d'intégrer à « Livry-Gargan insertion » un poste de psychologue à mi-temps. Cet avenant porte l'engagement financier global du Conseil général sur 4 ans de 945 449€ à 1 068 482€. Pour l'année 2008, le financement après avenant s'élève à 256 320€ (contre 226 805€ dans la convention initiale).